

Préface

Les Sociétés Bibliques ont pour objectif de mettre la Parole de Dieu à la portée de tous. La Bible appartenant au patrimoine mondial de l'humanité (Unesco), traduire la Bible dans toutes les langues du monde est une mission prioritaire.

La Société Biblique de Maurice, créée en 1812, étend son champ d'action aux îles Mascareignes et aux Seychelles. Après le créole seychellois et le créole mauricien, il s'agit aujourd'hui de commencer la traduction de cet ouvrage universel en créole réunionnais.

Chacun doit pouvoir accéder au texte biblique dans sa langue maternelle. Par ailleurs, l'histoire révèle que la traduction de la Bible dans une langue locale a des retombées remarquables sur l'alphabétisation des populations. Et corollairement, elle contribue à valoriser et officialiser cette langue locale.

Tels sont les postulats de départ de la traduction de l'Évangile de Marc en créole réunionnais, en tant que première portion d'une traduction complète.

La présente traduction est un travail d'équipe. Elle a nécessité le concours de personnes issues de milieux différents : créolistes, religieux de diverses confessions chrétiennes, locuteurs créolophones natifs, spécialistes de la traduction et du grec ancien...

C'est une traduction qui se veut dynamique, proche de l'oral, et non littérale. Elle est faite à partir des textes grecs originaux.

Concernant la graphie du créole, le principe retenu est celui d'une graphie essentiellement phonologique, largement inspirée de la graphie 77 — globalement toutes les lettres se prononcent — avec des aménagements qui ont paru pertinents, eu égard aux objectifs visés par cette traduction.

Ainsi, il est primordial que la lecture soit aussi aisée que possible pour tout lecteur et qu'elle ne heurte pas les habitudes de lecture des Réunionnais.

Par exemple, on a ré-introduit le (u) après (g) devant (e) et (i) pour exprimer le (g) dur. De la même façon s'expliquent l'utilisation de certains (e) muets, du double (s) dans le mot « poisson » par exemple, afin d'éviter le risque de confusion avec le mot « poison ». Il a aussi été décidé de limiter la place des accents : on n'aura que l'accent aigu dans les cas où il s'impose et où son absence poserait un problème de lecture ; et l'accent grave sur (là), afin de le différencier des autres (la) du créole. Dans ce sens, on se rapproche des propositions de 2016 de « Lékritir Kréol Réyoné » de Lofis la Lang et le CCEE.